

224C0386
FR0013176526-FS0180

12 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mars 2024, le Fonds Stratégique de Participations, société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments¹ (9 rue Duphot, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir 10 213 000 actions VALEO représentant 19 684 305 droits de vote, soit 4,17% du capital et 7,19% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ Le déclarant a précisé que l'entité déclarante est le Fonds Stratégique de Participations, SICAV à compartiments, constituée sous forme d'une société d'investissement professionnelle spécialisée, dont la gestion financière a été déléguée à ISALT. Un compartiment dédié, Compartiment Participation 8, a été constitué au sein du Fonds Stratégique de Participations pour les besoins de l'acquisition et de la détention de sa participation. Cette SICAV est réservée aux investisseurs autorisés, à savoir tout client professionnel au sens de l'article L. 533-16 du code monétaire et financier. Tout nouvel actionnaire doit être au préalable approuvé par le conseil d'administration de la SICAV (à l'exception des actionnaires fondateurs).

² Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 273 827 151 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 9 471 305 droits de vote double au profit du déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.